

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et de disponibilité des documents de procuration

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée annuelle (l'« **assemblée** ») des détenteurs (les « **actionnaires** ») d'actions ordinaires (les « **actions** ») de Groupe WSP Global Inc. (la « **Société** ») se tiendra le 13 mai 2021, à 11 h (heure de l'Est), aux fins suivantes :

- a. **recevoir les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant y afférent** (pour plus d'information, veuillez vous référer à la sous-rubrique « Présentation des états financiers » de la rubrique « Points à l'ordre du jour de l'assemblée » de la circulaire de sollicitation de procurations de la Société datée du 31 mars 2021);
- b. **élire chacun des administrateurs de la Société qui demeureront en poste jusqu'à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à la nomination de leurs remplaçants** (pour plus d'information, veuillez vous référer à la sous-rubrique « Élection des administrateurs » de la rubrique « Points à l'ordre du jour de l'assemblée » de la circulaire de sollicitation de procurations de la Société datée du 31 mars 2021);
- c. **nommer l'auditeur indépendant de la Société pour le prochain exercice et autoriser les administrateurs à fixer sa rémunération** (pour plus d'information, veuillez vous référer à la sous-rubrique « Nomination de l'auditeur » de la rubrique « Points à l'ordre du jour de l'assemblée » de la circulaire de sollicitation de procurations de la Société datée du 31 mars 2021);
- d. **examiner et approuver, à titre consultatif et de manière non contraignante, la façon de la Société d'établir les politiques de rémunération des membres de la haute direction** (pour plus d'information, veuillez vous référer à la sous-rubrique « Vote consultatif non contraignant sur la rémunération des membres de la haute direction » de la rubrique « Points à l'ordre du jour de l'assemblée » de la circulaire de sollicitation de procurations de la Société datée du 31 mars 2021);
- e. **examiner toute autre question, le cas échéant, qui peut être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de cette assemblée en cas d'ajournement**. L'information relative à l'exercice du pouvoir discrétionnaire de voter à l'égard de toute autre question est présentée à la sous-rubrique « Comment remplir le formulaire de procuration » de la rubrique « Procurations » de la circulaire de sollicitation de procurations de la Société datée du 31 mars 2021.

Encore une fois cette année, la Société tiendra une assemblée virtuelle uniquement, qui se déroulera par webdiffusion en direct et à laquelle tous les actionnaires, sans égard à leur emplacement géographique, pourront également participer. Les actionnaires ne pourront pas assister à l'assemblée en personne. Cette décision a été prise une fois de plus afin de contenir la propagation du coronavirus (COVID-19) et de prioriser et de soutenir le bien-être de nos actionnaires, de nos employés, de nos administrateurs et des autres personnes participant à l'assemblée. Tous les actionnaires pourront assister, participer, poser des questions et voter à l'assemblée en se branchant en ligne à l'adresse <https://web.lumiagn.com/416700883> et en suivant les instructions données dans la circulaire de sollicitation de procurations de la Société datée du 31 mars 2021 à la rubrique « Procurations - Comment assister à l'assemblée ».

NOTIFICATION ET ACCÈS

Comme le permettent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, vous recevez le présent avis parce que la Société a décidé de recourir aux procédures de notification et d'accès pour remettre aux actionnaires le présent avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires, la circulaire de sollicitation de procurations datée du 31 mars 2021 relativement à l'assemblée et les autres documents reliés aux procurations (les « **documents relatifs à l'assemblée** »), ainsi que les états financiers consolidés audités annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, le rapport de l'auditeur indépendant y afférent et le rapport de gestion connexe (collectivement, les « **états financiers** »). Cette année encore, la Société a adopté des procédures de notification et d'accès à la fois pour les actionnaires inscrits et non-inscrits. Les procédures de notification et d'accès constituent un ensemble de règles qui permettent à l'émetteur d'afficher en ligne une version électronique des documents reliés aux procurations, par le truchement de SEDAR et d'un autre site Web, au lieu d'en expédier par la poste un exemplaire imprimé aux actionnaires. Dans le cadre des procédures de notification et d'accès, les actionnaires continuent de recevoir le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote leur permettant de voter à l'assemblée. En revanche, au lieu d'un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée et des états financiers, ils se voient transmettre le présent avis, qui indique

comment se procurer en ligne les documents relatifs à l'assemblée et les états financiers ou en demander un exemplaire imprimé. Comme elles permettent de comprimer sensiblement les coûts d'impression et d'envoi postal, en plus d'être écologiques et de réduire l'utilisation de papier, les procédures de notification et d'accès bénéficient directement à la Société.

COMMENT SE PROCURER LES DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE ET LES ÉTATS FINANCIERS

Sur notre site Web : www.wsp.com sous la section « Investisseurs » / « Rapports et dépôts réglementaires »

Sur SEDAR : www.sedar.com sous le profil de la Société

Les actionnaires sont priés de lire attentivement la circulaire de sollicitation de procurations de la Société datée du 31 mars 2021 et les autres documents relatifs à l'assemblée avant d'exercer les droits de vote rattachés à leurs actions.

COMMENT DEMANDER UN EXEMPLAIRE IMPRIMÉ DES DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE ET DES ÉTATS FINANCIERS

Avant l'assemblée

Si votre nom figure sur un certificat d'actions, vous êtes considéré comme un « actionnaire inscrit ». Si vos actions sont répertoriées sur un relevé de compte que vous fournit un intermédiaire, vous êtes considéré comme un « actionnaire non-inscrit ». Que vous soyez un actionnaire inscrit ou non-inscrit, vous pouvez demander un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée et des états financiers sans frais en communiquant avec Société de fiducie AST (Canada) (« AST ») par téléphone au 1 888 433-6443 (sans frais en Amérique du Nord) ou au 416 682-3801 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord) ou par courriel à l'adresse fulfilment@astfinancial.com.

Veillez noter que vous ne recevrez pas d'autre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote; veuillez donc conserver le formulaire actuel afin d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

En tout état de cause, les demandes d'exemplaires imprimés doivent être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date et l'heure limites pour la remise du formulaire de procuration, soit le 11 mai 2021 à 11 h (heure de l'Est), pour que les actionnaires obtiennent les documents relatifs à l'assemblée et les états financiers avant cette date et la date de l'assemblée. Nous estimons que l'actionnaire désireux de recevoir les exemplaires imprimés et les états financiers avant l'heure limite pour voter et la date de l'assemblée doit veiller à ce que sa demande soit reçue au plus tard à 17 h (heure de l'Est) le 30 avril 2021.

Après l'assemblée

Par téléphone au 438 843-7519 ou par courrier électronique à l'adresse corporatecommunications@wsp.com. Un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée et des états financiers devrait vous être expédié dans les dix (10) jours civils de la réception de votre demande.

VOTE ET QUESTIONS À L'ASSEMBLÉE

La date de référence servant à déterminer les actionnaires habiles à recevoir un avis de convocation à l'assemblée et à y voter est le 31 mars 2021 (la « date de référence »). Seuls les actionnaires dont les noms figurent dans le registre des actions à la fermeture des bureaux à la date de référence seront habiles à recevoir un avis de convocation à l'assemblée et à y voter. Les actionnaires qui acquièrent des actions après la date de référence n'auront pas le droit d'exercer les droits de vote rattachés à ces actions à l'assemblée.

Les actionnaires et leurs fondés de pouvoir dûment nommés pourront écouter l'assemblée en direct, poser des questions et voter pendant le déroulement de l'assemblée en accédant à la webdiffusion audio en direct de l'assemblée au <https://web.lumiagm.com/416700883>. Voir la rubrique « Procurations » de la circulaire de sollicitation de procurations de la Société datée du 31 mars 2021 pour obtenir plus de renseignements.

Les actionnaires qui ne peuvent pas assister à l'assemblée ou qui souhaitent voter avant la tenue de l'assemblée sont priés de suivre attentivement les instructions énoncées dans le formulaire de procuration ou d'instructions de vote. Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir peuvent assister et voter à l'assemblée. L'actionnaire non-inscrit qui souhaite se nommer lui-même fondé de pouvoir pour assister, participer et voter à l'assemblée DOIT s'inscrire une fois remis le formulaire d'instructions de vote dans lequel il se nomme fondé de pouvoir.

Il vous est recommandé de voter par téléphone ou par Internet afin que votre droit de vote soit exercé avant l'assemblée. Pour exercer votre droit de vote par téléphone ou par Internet, ayez votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote en main et suivez attentivement les instructions qui y figurent. Lorsque vous votez par téléphone ou par Internet, vous autorisez les fondés de pouvoir désignés à exercer les droits de vote rattachés à vos actions de la même manière que si vous remplissiez, signiez et retourniez votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote. Si vous votez par téléphone ou par Internet, votre vote doit être reçu avant 11 h (heure de l'Est) le 11 mai 2021.

Les actionnaires non-inscrits dont les actions sont immatriculées au nom d'un intermédiaire doivent suivre attentivement les instructions fournies par celui-ci ou décrites ailleurs dans la circulaire de sollicitation de procurations de la Société datée du 31 mars 2021.

QUESTIONS

Pour toute question concernant le présent avis, les procédures de notification et d'accès ou l'assemblée, les actionnaires inscrits et les actionnaires non-inscrits sont priés d'appeler AST au 1 800 387-0825.

FAIT à Montréal (Québec) le 31 mars 2021.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le président et chef de la direction,
Alexandre L'Heureux



Le président du conseil d'administration,
Christopher Cole